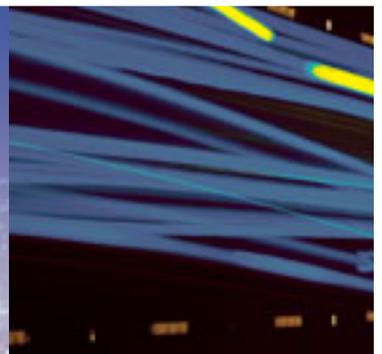
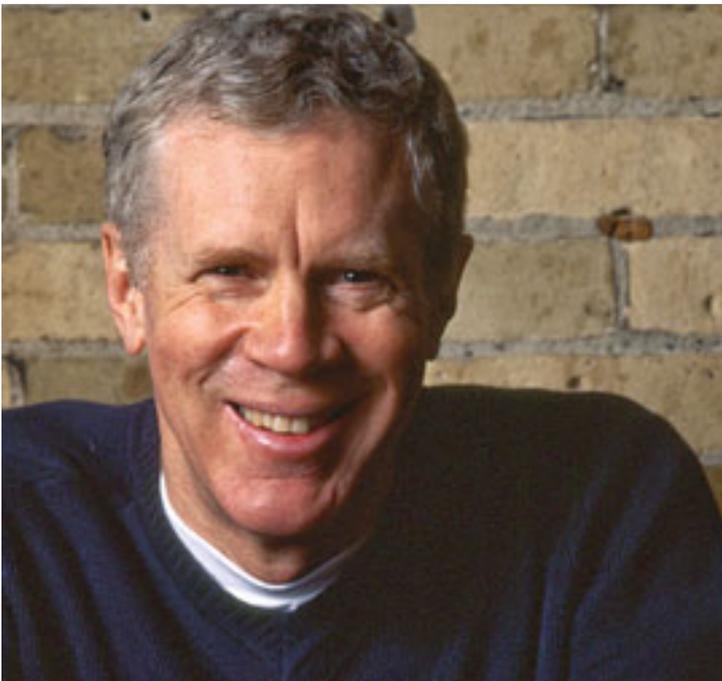


EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS →→





EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS →→

BILAN DES ACTIVITÉS EN 2006-2007

En 2006-2007, le Budget principal du gouvernement incluait un financement ponctuel supplémentaire de 60 millions de dollars pour soutenir les initiatives en matière de programmation.

En mai 2006, CBC|Radio-Canada et Corus Entertainment Inc. ont conclu une entente qui permet à la Société d'acquérir 53 pour cent des parts de Corus Entertainment dans **The Documentary Channel**. Avec les 29 pour cent que la Société détient déjà, elle obtient ainsi une participation majoritaire et le contrôle de la chaîne. L'entente est conditionnelle à l'approbation réglementaire du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), qui est attendue à l'automne 2007. L'Office national du film du Canada détient toujours une part de 14 pour cent dans la chaîne, tandis que 3366341 Canada Inc., Barna-Alper Productions Inc., CineNova Productions Inc. et Omni Film Productions Ltée

se partagent les quatre pour cent restants. La diffusion de documentaires est un élément essentiel du mandat de CBC|Radio-Canada, et The Documentary Channel produit des documentaires de longue durée. En conséquence, cette entente offre à la Société la possibilité d'améliorer davantage le profil de la programmation de documentaires au Canada et de la rendre plus accessible, au moment même où l'intérêt du public pour ce genre croît de façon exponentielle.

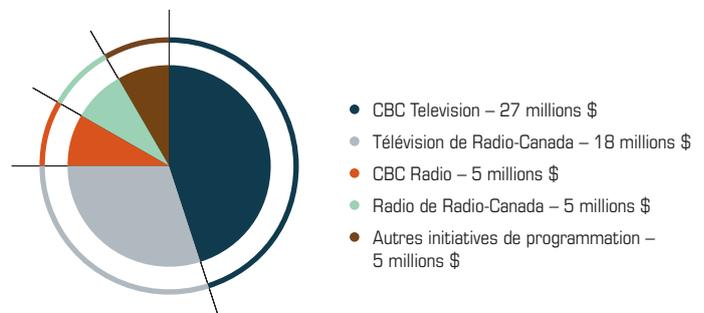
CBC|Radio-Canada à Vancouver est le deuxième centre de production en importance de langue anglaise de CBC|Radio-Canada, et on y a tissé des liens serrés avec la collectivité de cette ville. CBC|Radio-Canada a mis en branle le projet de réaménagement de Vancouver, afin d'offrir aux employés un milieu de travail plus dynamique, plus créatif, et de favoriser une collaboration plus étroite pour continuer de présenter à nos auditoires une programmation distinctive et de qualité sur toutes les plateformes offertes par la Société, en anglais et en français. La construction a débuté, et l'achèvement des travaux est prévu à l'automne 2009. Dans le cadre de ce projet, CBC|Radio-Canada a vendu la densité inutilisée du terrain à un promoteur immobilier qui en fera des immeubles en copropriété, et le produit de la vente financera en partie le réaménagement. Les conditions de la vente ne sont pas encore entièrement exécutées et, conformément à la ligne directrice 3475.35 de l'ICCA, la note 7B afférente aux états financiers consolidés précise que ce bien immobilier doit être déclaré comme étant détenu pour la vente dans la catégorie des actifs à long terme.

En 2006-2007, **CBC|Radio-Canada à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)** a entrepris un projet de consolidation visant à optimiser l'utilisation de l'espace et à intégrer les activités des médias pour améliorer la gestion des processus de collecte de l'information, de rédaction et d'affectation. Les coûts du projet seront financés en partie par la vente de l'ancien immeuble de la Radio à St. John's.

À la fin de l'exercice, **Sirius Canada Inc.**, dans laquelle la Société a une participation, avait considérablement dépassé les prévisions de son plan d'affaires. À la fin de mars 2007, le fournisseur de services de radio par satellite comptait plus de 300 000 abonnés. En février 2007, Sirius Satellite Radio Inc. et XM Satellite Radio Inc. ont annoncé une fusion qui donnera naissance aux États-Unis à une société d'une valeur de 13 milliards de dollars détenue en parts égales par leurs actionnaires. Il est encore trop tôt pour mesurer l'impact de cette fusion sur les sociétés canadiennes de diffusion par satellite, mais la Société surveille de près la situation.

On prévoit affecter à **l'infrastructure de production** plus de la moitié du budget d'immobilisations de CBC|Radio-Canada pour les trois prochaines années, soit environ 160 millions de dollars. Parmi les initiatives majeures, mentionnons le remplacement de l'équipement analogique devenu désuet par de l'équipement répondant aux normes numériques, le remplacement de matériel périmé pour la production d'émissions de télévision par de l'équipement haute définition, la modernisation des installations de production de la Radio, la mise en œuvre d'un nouveau système de radiotique et la généralisation des systèmes de vidéotique. La radiotique et la vidéotique facilitent la production et la diffusion d'émissions au moyen de logiciels spécialisés compatibles avec un ordinateur de bureau et un serveur.

DISTRIBUTION DU FINANCEMENT PONCTUEL DE 60 MILLIONS DE DOLLARS DE 2006-2007
(millions de dollars)



Le Régime de retraite de CBC|Radio-Canada est en bonne santé financière. En fait, la dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2006 indiquait un excédent selon le principe de la continuité de l'exploitation (fondé sur l'hypothèse que le Régime sera maintenu indéfiniment) de 433 millions de dollars, ainsi qu'un excédent selon le principe de la solvabilité (fondé sur l'hypothèse que l'on met fin aux activités du Régime et que les prestations sont liquidées) de 131 millions de dollars. En vertu de la législation fédérale de l'impôt sur le revenu, le promoteur du Régime, CBC|Radio-Canada, ne peut cotiser au Régime avant que l'excédent n'ait été réduit de 77 millions de dollars. Après avoir examiné les différentes options, le Conseil d'administration a approuvé la recommandation de la direction voulant que cette somme de 77 millions de dollars, qui aurait servi normalement aux cotisations patronales de la Société au Régime de retraite, soit investie dans la programmation et d'autres activités institutionnelles.

Bien que la Société ne soit pas soumise, comme les sociétés cotées en bourse, aux règles des autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), elle a tout de même mis sur pied un projet visant à évaluer **la conception et l'efficacité des contrôles internes à CBC|Radio-Canada**, et cet examen s'est poursuivi en 2006–2007. Le projet a pour objectif ultime de munir le président-directeur général et le chef de la direction financière des outils adéquats pour vérifier l'efficacité des contrôles internes appliqués aux rapports financiers. Ce projet est conforme à l'Avis 52-313 publié par les ACVM en 2006, qui propose d'étendre la portée de la Norme multilatérale 52-109 pour y inclure une disposition obligeant le président-directeur général et le chef de la direction financière à certifier, dans leurs rapports annuels, qu'ils ont évalué l'efficacité des contrôles internes appliqués aux rapports financiers. En 2006, nous avons documenté les processus et les contrôles ayant une incidence sur les rapports financiers et les systèmes TI connexes et repéré les principaux moyens de contrôle dans le cadre de ces processus. Les contrôles internes appliqués aux rapports financiers étaient bien conçus, et nous continuons de vérifier leur efficacité. La documentation et l'évaluation des processus et des contrôles relatifs au projet Vision se limitent à l'état futur des contrôles internes, dont la mise en œuvre est proposée et planifiée dans le cadre du projet. L'évaluation actuelle ne s'applique pas aux contrôles internes actuels des processus relatifs aux contrats des émissions et à la gestion des droits, aux revenus publicitaires, à la programmation et à l'établissement de la grille-horaire, ainsi qu'aux contrôles et aux procédures d'information, puisque ces contrôles et procédures n'ont pas été documentés et évalués en vertu de la portée actuelle de l'examen.

En 2002, CBC|Radio-Canada a mis sur pied le **projet Vision**, une initiative de grande envergure visant à mettre en place un système unique et intégré pour la gestion des contrats et du contenu, des stocks d'émissions et des grilles-horaires, de la diffusion et des médias, des revenus, des ventes et du marketing, des autopublicités et de l'analyse du temps d'antenne pour les réseaux de la Télévision en français et en anglais de la Société. Les services de la Radio ne sont touchés que pour le système de gestion des contrats. La Société a investi des fonds et des ressources considérables dans ce projet continu. À la fin de mars 2007, CBC|Radio-Canada utilisait le système pour la gestion d'ARTV et de la chaîne numérique CBC Country Canada. CBC Newsworld et le Réseau de l'information de Radio-Canada (RDI) se sont également convertis à la nouvelle technologie, et la mise en service dans les réseaux principaux de la Télévision de CBC|Radio-Canada est prévue en 2007–2008.

Le programme de **gestion des risques** de CBC|Radio-Canada propose une approche à l'échelle nationale de la gestion des risques intégrée aux processus opérationnels. La responsabilité de la gestion des risques est ainsi partagée entre le Conseil d'administration, le Comité de vérification, la haute direction et les unités opérationnelles.

Le Conseil d'administration surveille les principaux risques de CBC|Radio-Canada touchant à la gouvernance, approuve les politiques et s'assure que les processus et les systèmes nécessaires sont en place pour gérer les risques de manière efficace. Le Comité de vérification du Conseil s'est vu confier la responsabilité de la gestion des risques, et s'acquitte de cette tâche en observant les principaux risques détectés, en discutant avec la direction de la situation découlant de plusieurs de ces risques à chaque réunion et en veillant à ce que la direction mette en place des programmes pour évaluer et tester l'efficacité des systèmes de contrôle interne. La haute direction suit l'évolution des risques et présente un rapport sur les principaux risques qui touchent CBC|Radio-Canada au Comité de vérification et au Conseil d'administration, recommande des politiques et supervise la production des rapports financiers et les systèmes de contrôle interne. Les composantes médias et de soutien repèrent et évaluent les risques dans le cadre du plan de gestion qu'elles produisent chaque année, puis élaborent des plans d'action détaillés pour gérer les principaux risques et veillent à leur mise en œuvre. On utilise des définitions et des critères d'évaluation normalisés pour hiérarchiser les risques selon des cotes proportionnelles aux répercussions et à la probabilité des risques en question.

Les risques les plus importants recensés en 2006–2007 comprenaient les exigences en matière de financement du déficit du fonds de pension selon le principe de la solvabilité, l'incertitude concernant le montant du financement dont CBC|Radio-Canada peut s'attendre du gouvernement dans les prochaines années, la baisse des revenus due à leur fragmentation, la concurrence de plus en plus féroce et l'érosion des parts d'auditoire, les changements technologiques touchant la distribution et la possible perte des droits de diffusion des sports professionnels. Plusieurs de ces risques ont été atténués ou éliminés. En effet, au 31 décembre 2006, le Régime de retraite de

CBC|Radio-Canada affichait un excédent selon le principe de la solvabilité, ce qui mettait fin à l'obligation d'y verser des cotisations additionnelles. Le gouvernement a confirmé dernièrement l'octroi du financement supplémentaire de 60 millions de dollars pour les exercices 2007–2008 et 2008–2009. De plus, CBC Television a conclu une entente de six ans pour la diffusion des matchs de la LNH en anglais sur de multiples plateformes, à l'échelle nationale.

Les principaux risques pour 2007–2008 comprennent la consolidation de l'industrie, la baisse des revenus due à leur fragmentation, l'érosion de la part d'auditoire des plateformes de diffusion conventionnelles au profit des plateformes émergentes, les changements en matière de technologie de distribution et les décisions des organismes de réglementation.

ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE 2006–2007

BILAN

L'encaisse, les quasi-espèces et les placements à court terme ont diminué de 16 millions de dollars par rapport à l'an dernier en raison du paiement anticipé des droits pour les Jeux olympiques de Pékin en 2008 et des paiements versés pour financer le déficit selon principe de la solvabilité du Régime de retraite de CBC|Radio-Canada.

En 2005–2006, les comptes débiteurs comprenaient des factures en souffrance pour les Jeux olympiques de Turin qui ont eu lieu en février 2006, et ces factures ont été payées au cours de l'exercice 2006–2007.

La valeur des immobilisations corporelles a augmenté, principalement en raison du remplacement de l'équipement analogique par du nouvel équipement haute définition et de la modification du taux d'amortissement pour certaines pièces d'équipement technique, du fait de la prolongation de leur durée de vie utile.

La hausse du poste « Passif relié aux employés (à long terme) » reflète les répercussions de l'application des règles à l'égard des avantages sociaux futurs. En vertu de ces règles, le passif relié au Régime de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés doit être calculé au moyen d'une méthode actuarielle.

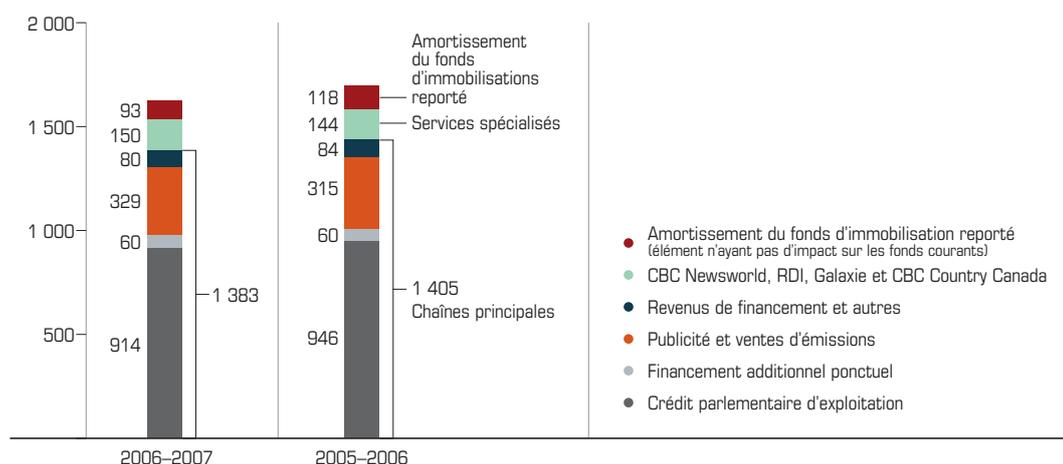
RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

REVENUS – 2006–2007

Comparativement à l'an dernier, les revenus publicitaires ont connu une légère hausse de quatre pour cent, qui s'explique par plusieurs facteurs. D'une part, cette année, la Télévision de Radio-Canada a généré plus de revenus grâce à la performance remarquable de sa programmation. D'autre part, en 2005–2006, CBC Television avait essuyé une perte de revenus importante pendant le lock-out de la Ligue nationale de hockey (LNH) et pendant l'interruption de travail qui avait touché les services anglais, compensée en partie par les revenus générés par les Jeux olympiques d'hiver de Turin. Dans l'ensemble, les réseaux ont atteint à 97 pour cent leurs cibles de revenus publicitaires pour 2006–2007.

REVENUS ET FINANCEMENT D'EXPLOITATION DE CBC|RADIO-CANADA

(millions de dollars)



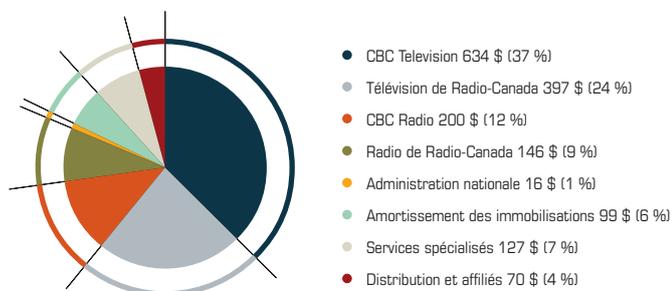
La hausse de quatre pour cent des revenus des Services spécialisés de la Société est principalement attribuable à l'accroissement des revenus d'abonnement de Galaxie, de CBC Newsworld et du Réseau de l'information de Radio-Canada (RDI). Dans l'ensemble, les Services spécialisés ont atteint à 102 pour cent les cibles fixées au début de l'exercice.

Les autres revenus ont diminué de sept pour cent par rapport à l'an dernier, et comprennent les revenus de la vente de contenu d'émissions à Sirius Canada Inc. et les recettes de la Division du merchandising. Les composantes médias ont dépassé de 17 pour cent leur cible pour 2006–2007, notamment en faisant appel à un plus grand nombre de productions indépendantes. En 2005–2006, les autres revenus comprenaient les revenus provenant de la diffusion en tant que diffuseur-hôte des Championnats du monde de sports aquatiques de la FINA qui ont eu lieu à Montréal et des Jeux olympiques d'hiver de Turin.

DÉPENSES D'EXPLOITATION POUR 2006–2007 *

1 689 MILLIONS DE DOLLARS

(millions de dollars)



* Excluant les pertes sur les placements dans les entités sous influence notable et le recouvrement d'impôts sur les bénéfices et des grandes sociétés.

DÉPENSES – 2006–2007

En 2006–2007, les dépenses ont diminué d'un peu moins de un pour cent comparativement à 2005–2006. Cette baisse s'explique par une réduction de 20 pour cent du coût de l'amortissement des immobilisations corporelles à la suite de la modification du taux d'amortissement de certaines pièces d'équipement technique. Cette réduction a été compensée par des coûts accrus liés au retour du hockey à CBC Television, des charges découlant des nouvelles conventions collectives et par l'augmentation des dépenses en programmation à la Télévision de Radio-Canada. En 2005–2006, les dépenses comprenaient les coûts des Jeux olympiques d'hiver de Turin et une réduction du niveau

d'activité pendant le lock-out des employés membres de la Guilde canadienne des médias (GCM).

2007–2008 ET LES EXERCICES SUIVANTS

Les négociations entre CBC | Radio-Canada et la **Fédération Internationale de Football Association (FIFA)** se sont conclues par une entente englobant les droits de diffusion pour une couverture complète des matchs de soccer de 2007 à 2014, notamment ceux de la Coupe du monde de la FIFA 2010 en Afrique du Sud et de la Coupe du monde de la FIFA 2014. L'entente de diffusion englobe également la Coupe du monde masculine U-20 de la FIFA, qui aura lieu à Victoria, Burnaby, Edmonton, Montréal, Ottawa et Toronto en juillet 2007. CBC | Radio-Canada agira à titre de diffuseur-hôte de cet événement, auquel participeront les meilleurs joueurs de moins de 20 ans des quatre coins du monde. CBC | Radio-Canada couvrira aussi la Coupe du monde féminine de la FIFA 2007 qui se tiendra en Chine, ainsi que la Coupe du monde féminine de la FIFA 2011.

La tradition de Hockey Night in Canada se perpétue maintenant que la Société a réussi à conclure une nouvelle entente de six ans pour la diffusion des matchs de la Ligue nationale de hockey (LNH) en anglais sur de multiples plateformes, à l'échelle nationale, à compter de la saison 2008–2009. Pour la première fois, cette entente permet à la Société de présenter aux Canadiens du hockey sur encore plus de plateformes qu'avant, grâce à la diffusion en continu et sur demande sur *CBC.ca* de tous les matchs présentés sur CBC Television, à la diffusion de nouvelles et de contenu sur les téléphones cellulaires, et à la vidéo sur demande. Cette voie d'avenir pour la radiodiffusion permettra aux amateurs de hockey de suivre les matchs peu importe le lieu où ils se trouvent, au moment qui leur convient et sur la plateforme de leur choix.

L'honorable Beverley J. Oda, ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine, a confirmé l'octroi du financement supplémentaire de **60 millions de dollars** pour la programmation canadienne pour les deux prochains exercices, afin de donner à CBC | Radio-Canada les moyens de continuer d'offrir aux Canadiens une programmation unique et de grande qualité. Ces dernières années, le financement annuel supplémentaire de 60 millions de dollars a permis à CBC | Radio-Canada d'améliorer de façon considérable les services de la Société, notamment de créer de nouvelles dramatiques et émissions de divertissement pour la Télévision telles que *Intelligence*, *Dragon's Den*, *René II* et *Rumeurs*, de consolider des émissions déjà existantes de la Radio et de la Télévision comme *Écoute pas ça* et *Opening Night*, et de produire des émissions et des événements bilingues uniques comme *Hockey: A People's History / Hockey: La fierté d'un peuple* et *Champlain*.

Le fait que ce soutien soit accordé pour deux ans, soit 2007–2008 et 2008–2009, est particulièrement encourageant. Le gouvernement aura ainsi témoigné de son engagement à l'égard de la programmation canadienne pendant huit années consécutives. Cet engagement des Canadiens pour une durée de deux années procure une certaine stabilité qui permettra de planifier l'avenir et d'accroître le nombre d'émissions canadiennes que la Société peut offrir dans l'ensemble de ses services et sur toutes ses plateformes.

En février 2007, le CRTC a mis sur pied un groupe de travail chargé d'examiner les questions relatives au **Fonds canadien de télévision**. L'objectif du groupe de travail est d'en arriver à un consensus pour résoudre les préoccupations soulevées par les parties intéressées ou, à tout le moins, d'établir des solutions possibles pour ce qui est des questions non résolues. Le résultat de ce consensus pourrait avoir des conséquences sur le niveau de financement accordé à CBC |Radio-Canada.

En raison de l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la *Loi fédérale sur la responsabilité*, CBC |Radio-Canada sera assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information* à partir du 1^{er} septembre 2007. Au cours de la dernière année, la Société s'est employée à se préparer en vue de répondre aux demandes d'information. Bien qu'il soit impossible pour le moment d'estimer de façon réaliste le volume de demandes auxquelles il faudra répondre, il n'en demeure pas moins que cette obligation en vertu de la *Loi* risque de mobiliser des ressources considérables.

CBC |Radio-Canada a entrepris deux projets à long terme visant à optimiser l'utilisation de l'espace et à en améliorer la fonctionnalité. Le premier a pour but de changer fondamentalement et d'améliorer le lieu de travail des employés, et de mieux utiliser l'espace public au sein du **Centre canadien de radiodiffusion, à Toronto**, tout en libérant de l'espace qui sera loué pour générer des revenus supplémentaires, lesquels serviront à financer le réaménagement et seront réinvestis dans les activités fondamentales de programmation. Par ailleurs, un projet d'étude sur la modernisation de la **Maison de Radio-Canada et de son site à Montréal** a été entrepris. Quatre objectifs encadrent ce projet : la création d'un espace de travail stimulant et efficace pour le personnel, l'adaptation de nos locaux aux besoins d'un radiodiffuseur du XXI^e siècle, le financement du projet sans l'apport de fonds publics et sans rogner sur les fonds destinés à la programmation, et le respect des besoins de la collectivité environnante tout en intégrant mieux la Maison de Radio-Canada au plan d'urbanisme de la ville.

RÉSULTATS FINANCIERS IMPORTANTS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS	2007	2006	2005	2004	2003
	(MILLIONS DE DOLLARS)				
FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL					
Crédits parlementaires	914	946	877	873	877
Financement ponctuel pour redynamiser la programmation	60	60	60	60	60
REVENUS					
Publicité et ventes d'émissions	329	315	322	283	284
Autres revenus	64	70	73	79	73
Services spécialisés	150	144	138	132	123
DÉPENSES					
Coûts des services de la Télévision et de la Radio	1 377	1 367	1 383	1 330	1 198
Services spécialisés	127	126	121	116	117

RATIOS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS	2007	2006	2005	2004	2003
RATIOS DE LIQUIDITÉ					
Ratio de liquidité générale ¹	1,30	1,46	1,36	1,64	1,55
Ratio de liquidité relative ²	0,88	1,02	0,92	1,25	1,24

¹ Actif à court terme / passif à court terme.

² (Actif à court terme-inventaire) / passif à court terme.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS →→

Les états financiers consolidés et tous les autres renseignements figurant dans ce rapport annuel relèvent de la direction et ils ont été examinés et approuvés par le Conseil d'administration de la Société. Les états financiers consolidés, qui comprennent des chiffres fondés sur les meilleures estimations découlant de l'expérience et du jugement de la direction, ont été préparés avec soin, en fonction de l'importance relative des opérations et selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

La direction de la Société tient des livres et des documents comptables, de même que des systèmes de contrôle et d'information à des fins de gestion financière et administrative, qui sont conçus pour fournir des renseignements financiers fiables et exacts en temps opportun. Ces contrôles permettent de garantir raisonnablement que les biens sont protégés, que les ressources sont gérées avec économie et efficacité en vue de la réalisation des objectifs de la Société, que les opérations sont effectuées de façon efficace et que les opérations sont conformes aux dispositions applicables de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, à la partie III de la *Loi sur la radiodiffusion* et aux règlements administratifs de la Société.

Il incombe au vérificateur interne de la Société d'évaluer les systèmes, les méthodes et les pratiques de la Société. La vérificatrice générale du Canada effectue une vérification indépendante des états financiers consolidés de la Société et en fait un compte rendu à la ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine.

Le Comité de vérification du Conseil d'administration, qui comprend cinq personnes, dont aucune n'est membre de la direction, revoit les états financiers consolidés ainsi que le rapport de la vérificatrice générale y afférent, et fait des recommandations au Conseil d'administration à cet égard. Il supervise les activités de vérification interne et rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et la vérificatrice générale pour discuter du processus d'établissement des rapports financiers ainsi que des questions concernant la vérification, la comptabilité et les rapports.

OTTAWA, CANADA
LE 28 MAI 2007

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

LA VICE-PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈRE,



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR →→

À la ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société Radio-Canada au 31 mars 2007 et les états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis (déficit) et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et des ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément aux dispositions pertinentes de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, à la partie III de la *Loi sur la radiodiffusion* et aux règlements administratifs de la Société.

LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DU CANADA,



SHEILA FRASER, FCA

OTTAWA, CANADA

LE 28 MAI 2007

BILAN CONSOLIDÉ →→

31 MARS

	2007	2006
	(MILLIERS DE DOLLARS)	
ACTIF		
À COURT TERME		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	47 655	-
Placements à court terme (NOTE 3)	29 998	93 658
Créances	138 939	181 048
Stocks (NOTE 4)	136 150	145 584
Frais payés d'avance	67 987	56 795
Investissement net dans des contrats de location-vente (NOTE 5)	1 863	1 771
Actifs destinés à la vente (NOTE 7)	765	-
	423 357	478 856
À LONG TERME		
Immobilisations corporelles (NOTE 6)	1 009 348	971 649
Actifs destinés à la vente (NOTE 7)	516	-
Créances à long terme (NOTE 8)	70 437	72 016
Investissement net dans des contrats de location-vente (NOTE 5)	64 073	65 551
Charges reportées	20 468	12 908
Placements à long terme (NOTE 9)	3 678	3 924
	1 591 877	1 604 904
PASSIF		
À COURT TERME		
Découvert de banque	-	2 556
Créditeurs et charges à payer	139 281	138 766
Revenus reportés	6 125	685
Passifs liés au personnel (NOTE 10)	162 581	167 247
Dette obligataire (NOTE 12)	18 138	17 766
	326 125	327 020
À LONG TERME		
Placements à long terme (NOTE 9)	1 417	-
Revenus reportés	2 537	2 780
Passifs liés au personnel (NOTE 10)	314 961	298 230
Dette obligataire (NOTE 12)	334 951	342 348
Fonds d'immobilisations corporelles reporté (NOTE 13)	642 130	599 541
	1 295 996	1 242 899
FONDS EFFECTIF		
Bénéfices non répartis (déficit) (NOTE 14)	(30 244)	34 985
	1 591 877	1 604 904

Engagements et éventualités (NOTES 15 ET 16)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:

UN ADMINISTRATEUR,

UN ADMINISTRATEUR,




ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (DÉFICIT) →→

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2007	2006
	(MILLIERS DE DOLLARS)	
REVENUS		
Publicité et ventes d'émissions	328 898	314 708
Services spécialisés (NOTE 17)	150 107	144 265
Autres revenus	64 446	69 707
Revenu de financement	15 835	14 737
	559 286	543 417
DÉPENSES		
Coûts des services de la Télévision et de la Radio	1 376 522	1 366 659
Services spécialisés (NOTE 17)	126 701	126 348
Amortissement des immobilisations corporelles	99 395	123 841
Transmission, distribution et collecte	62 875	63 023
Administration nationale	16 567	16 542
Paievements aux stations privées	7 283	7 997
Pertes sur les placements dans les entités sous influence notable	6 663	7 109
	1 696 006	1 711 519
	(1 136 720)	(1 168 102)
PERTE D'EXPLOITATION AVANT FINANCEMENT PUBLIC ET IMPÔTS		
FINANCEMENT PUBLIC		
Crédit parlementaire d'exploitation (NOTE 18)	974 324	1 006 231
Amortissement du fonds d'immobilisations corporelles reporté (NOTE 13)	93 141	117 956
	1 067 465	1 124 187
	(69 255)	(43 915)
RÉSULTATS NETS AVANT IMPÔTS		
Recouvrement (provision) d'impôts sur les bénéfices et des grandes sociétés (NOTE 19)		
	26	(272)
	(69 229)	(44 187)
RÉSULTATS NETS DE L'EXERCICE		
SOLDE DU COMPTE DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS, DÉBUT DE L'EXERCICE		
	34 985	75 172
FINANCEMENT DU FONDS DE ROULEMENT (NOTE 18)		
	4 000	4 000
SOLDE DU COMPTE DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (DÉFICIT), FIN DE L'EXERCICE		
	(30 244)	34 985

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE →→

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2007	2006
	(MILLIERS DE DOLLARS)	
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE (AFFECTÉS AUX)		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultats nets de l'exercice	(69 229)	(44 187)
Éléments hors trésorerie :		
Perte (gain) sur l'aliénation des immobilisations corporelles	(21)	434
Amortissement des immobilisations corporelles	99 395	123 841
Dépréciation des immobilisations corporelles	803	-
Perte sur les placements dans les entités sous influence notable	6 663	7 109
Amortissement des charges reportées	542	556
Amortissement du fonds d'immobilisations corporelles reporté	(93 141)	(117 956)
Actifs reclassés comme destinés à la vente	1 281	-
Actifs destinés à la vente [long terme]	(516)	-
Variation des revenus reportés [long terme]	(243)	(311)
Variation des créances à long terme	(671)	-
Variation des passifs liés au personnel [court terme]	2 602	(384)
Variation des passifs liés au personnel [long terme]	16 731	67 624
Variation nette des soldes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (NOTE 20)	99 759	(61 549)
	63 955	(24 823)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Crédits parlementaires (NOTE 18) :		
Fonds d'immobilisations corporelles	135 730	87 510
Fonds de roulement	4 000	4 000
Remboursement de la dette obligataire	(6 870)	(6 378)
	132 860	85 132
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(138 720)	(116 067)
Acquisition de placements à long terme	(5 000)	(7 000)
Échéance des placements à long terme	-	34 360
Recouvrement des avances salariales	855	647
Recouvrement du capital des créances à long terme	1 300	1 575
Recouvrement du capital provenant de l'investissement net dans des contrats de location-vente	1 378	1 285
Charges reportées	(8 102)	-
Produits sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	1 685	1 848
	(146 604)	(83 352)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	50 211	(23 043)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (DÉCOUVERT DE BANQUE), DÉBUT D'EXERCICE	(2 556)	20 487
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (DÉCOUVERT DE BANQUE), FIN DE L'EXERCICE	47 655	(2 556)

Consiste en :

Découvert de banque	-	(2 556)
Trésorerie	47 458	-
Équivalents de trésorerie	197	-
	47 655	(2 556)

Informations supplémentaires :

Intérêts payés	26 169	26 659
Païement (recouvrement) d'impôt sur les bénéfices	(23)	362

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS →→

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

1. POUVOIRS ET OBJECTIFS

CBC|Radio-Canada (la Société) a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur la radiodiffusion* de 1936, puis maintenue en vertu des lois sur la radiodiffusion de 1958, 1968 et 1991. Elle est mandataire de Sa Majesté, et tout bien qu'elle acquiert devient la propriété de cette dernière.

À titre de radiodiffuseur public national, CBC|Radio-Canada offre, dans les deux langues officielles, des services de radio, de télévision et de nouveaux médias comportant une programmation principalement et typiquement canadienne, afin de refléter la globalité canadienne et de rendre compte de la diversité régionale du pays, à l'intention des auditoires nationaux et régionaux.

Conformément au paragraphe 85(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la Société n'est pas assujettie aux sections I à IV de la partie X de cette *Loi*, sauf pour les articles 131 à 148 et l'article 154.01, et elle doit rendre compte de ses activités au Parlement par le biais de la ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine.

CBC|Radio-Canada est une société d'État qui est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices des sociétés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de son règlement d'application. CBC|Radio-Canada n'est pas assujettie aux régimes provinciaux d'impôt sur le revenu, mais elle doit payer les taxes de vente tant au niveau fédéral que provincial.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Société sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Voici une description des principales conventions comptables.

A. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société ainsi que ceux du Broadcast Centre Trust, une entité à détenteurs de droits variables (EDDV) dont la Société est le principal bénéficiaire.

B. CRÉDITS PARLEMENTAIRES

La Société reçoit une partie importante de son financement du gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires servant aux dépenses d'exploitation sont comptabilisés dans l'*état consolidé des résultats et des bénéfices non répartis (déficit)*. Les crédits parlementaires pour les dépenses au titre des immobilisations corporelles amortissables sont comptabilisés dans le *bilan consolidé* comme fonds d'immobilisations corporelles reporté et sont amortis de la même façon et sur les mêmes périodes que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent. Les crédits parlementaires pour le fonds de roulement et l'achat de terrains sont comptabilisés dans le fonds effectif.

C. ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les équivalents de trésorerie, qui sont inscrits à leur valeur d'acquisition puisqu'ils sont censés être détenus jusqu'à échéance, sont composés de titres négociables dont les échéances initiales sont inférieures à 90 jours.

D. PLACEMENTS À COURT TERME

Les placements à court terme, qui sont inscrits à leur valeur d'acquisition puisqu'ils sont censés être détenus jusqu'à échéance, comprennent des titres négociables dont les échéances initiales sont supérieures à trois mois et la tranche des placements à long terme échéant à moins d'un an à partir de la date du bilan.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

E. CONVERSION DES DEVICES

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan, et les éléments non monétaires, aux taux de change en vigueur au moment où les actifs ont été acquis, ou les obligations contractées. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux de change moyens en vigueur pendant l'exercice. Le total des gains ou des pertes de change est pris en compte dans le calcul des résultats nets de l'exercice.

F. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La Société se sert d'instruments financiers dérivés tels que des contrats à terme pour gérer le risque de pertes découlant de fluctuations défavorables du change. Les contrats de change à terme sont des engagements contractuels en vertu desquels deux parties conviennent d'échanger une quantité donnée d'une monnaie contre une quantité d'une autre monnaie, à un cours convenu, avec règlement à une date ultérieure prédéterminée. La politique de la Société est de ne pas utiliser les instruments dérivés à des fins d'opérations de négociation ou de spéculation.

Pour être admissible comme couverture, un instrument dérivé doit être désigné et efficace. Une opération de couverture est considérée comme efficace lorsque les flux de trésorerie ou la juste valeur de l'instrument dérivé compensent largement les variations des flux de trésorerie ou de la juste valeur de la position couverte, et que les échéances concordent.

La Société documente de manière formelle toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi que ses objectifs en matière de gestion de risques et sa stratégie relative à diverses opérations de couverture. Le processus consiste entre autres à faire le lien entre tous les produits dérivés et les engagements fermes particuliers. La Société évalue aussi de façon formelle, au début de l'opération de couverture, puis de manière continue, l'efficacité des produits dérivés qui sont utilisés dans les opérations de couverture lorsqu'il s'agit de compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les gains ou les pertes de change découlant des produits dérivés utilisés comme couverture sont constatés au moment du règlement des instruments financiers couverts. Les contrats à terme sont comptabilisés comme des éléments hors bilan et ne sont constatés que lorsqu'un des événements suivants se produit : l'opération prévue est effectuée; l'élément couvert est réglé; la relation de couverture cesse d'être efficace ou la désignation de la relation de couverture prend fin. Tout instrument financier dérivé détenu par la Société qui n'est pas ou n'est plus désigné comme un élément de couverture admissible est inscrit au *bilan consolidé* à sa juste valeur, et toute variation de la juste valeur est passée en charges ou créditée dans l'*état consolidé des résultats et des bénéfices non répartis (déficit)*.

G. STOCKS

(I) STOCKS D'ÉMISSIONS

Les émissions réalisées et en cours de production sont comptabilisées au coût, lequel comprend le coût des matières et des services, ainsi que la quote-part de la main-d'œuvre et des frais généraux imputables aux émissions. Les coûts des émissions sont imputés à l'exploitation lorsque les émissions sont diffusées, vendues ou jugées inutilisables.

Les coûts des émissions comportant plusieurs diffusions sont amortis comme suit :

CATÉGORIE	MÉTHODE D'AMORTISSEMENT
→ Émissions comportant plusieurs diffusions ¹	70 %/30 %, respectivement, à la première et à la seconde diffusions
→ Émissions pour enfants	en tranches égales à chaque diffusion (jusqu'à concurrence de cinq diffusions)
→ Courts métrages et interludes comportant plusieurs diffusions	sur la durée du contrat
→ Séries télévisées quotidiennes	en tranches égales à chaque diffusion

¹ À l'exception des émissions pour enfants, des courts métrages, des interludes et des séries télévisées quotidiennes.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

G. STOCKS (SUITE)

La Société prend des engagements contractuels relativement à des productions indépendantes, ainsi qu'à des droits sur des films et des textes. Les paiements effectués selon les modalités de chaque contrat sont inscrits comme frais payés d'avance, puis constatés comme stocks d'émissions lorsque les critères suivants sont remplis : le coût est établi, le matériel est accepté et l'émission est disponible pour diffusion. Les coûts sont imputés à l'exploitation selon le tableau d'amortissement ci-dessus ou lorsqu'ils sont vendus.

(II) DÉPRÉCIATION

La valeur des stocks est mesurée chaque année. Lorsqu'un élément de stock est devenu inutilisable, la fraction non amortie du coût correspondant est imputée à l'exploitation.

(III) AUTRES STOCKS

Les productions indépendantes pour lesquelles un paiement est exigible et qui ne répondent pas aux critères applicables aux stocks d'émissions, ainsi que divers stocks de la Division du merchandising comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, sont présentés dans le poste *autres stocks*.

H. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, déduction faite de l'amortissement cumulé. Le coût des biens construits par la Société comprend les matériaux, les frais de main-d'œuvre directe et les frais généraux qui s'y rapportent. Les sommes relatives aux projets d'immobilisations corporelles en cours sont virées à la rubrique appropriée des immobilisations corporelles lorsque le projet est achevé, et sont alors amorties. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de taux fondés sur la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles, comme suit :

→ Immeubles	33 ans
→ Équipement technique	
Émetteurs et pylônes	20 ans
Équipement électrique	16 ans
Autres	8 ans
→ Mobilier et matériel de bureau	10 ans
→ Ordinateurs	
Ordinateurs centraux (matériel et logiciels)	5 ans
Micro-ordinateurs (matériel et logiciels)	3 ans
→ Véhicules	
Véhicules spécialisés	20 ans
Camions de reportage de la Télévision et de la Radio, camions lourds 5 et 10 tonnes	12 ans
Motoneiges, véhicules tout-terrains	10 ans
Véhicules utilitaires, fourgons	8 ans
Automobiles, voitures et fourgonnettes	5 ans

Les améliorations locatives sont capitalisées et amorties sur la durée des contrats de location.

Au 1^{er} avril 2006, la durée de vie utile estimative de certaines pièces d'équipement technique est passée de cinq à 16 ans en ce qui concerne l'équipement électrique et de cinq à huit ans pour les autres équipements techniques. Ces changements sont fondés sur l'expérience de la Société et sur la durée de service fournie par ces équipements à l'usage. La prolongation de la durée de vie utile estimative du matériel considéré a eu pour effet de réduire d'environ 31 millions de dollars le total de l'amortissement des immobilisations corporelles de 2006-2007.

I. INVESTISSEMENT NET DANS DES CONTRATS DE LOCATION-VENTE

Les actifs loués à des conditions prévoyant le transfert aux preneurs de la totalité ou presque des avantages et des risques liés à la propriété sont constatés à titre de contrats de location-vente.

Les revenus financiers provenant des contrats de location-vente sont constatés de manière à ce que l'investissement dans les contrats assure un taux de rendement constant. Aux fins de la constatation des revenus, l'investissement dans les contrats comprend les paiements de location minimaux nets et les produits financiers non gagnés.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

J. CHARGES REPORTÉES

Les coûts initiaux engagés pour un contrat de location-exploitation sont amortis sur la période du contrat. Toutes les autres charges reportées sont amorties selon la durée de l'entente pertinente.

K. PLACEMENTS À LONG TERME

La Société utilise la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition pour sa participation dans des entreprises sur lesquelles elle n'exerce pas une influence notable. Elle utilise la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation pour sa participation dans des entités sur lesquelles elle a une influence notable. Dans ce dernier cas, la Société enregistre sa participation initialement à la valeur d'acquisition, puis augmente ou diminue ce montant de sa quote-part des résultats de l'entité détenue. Cette quote-part est ajoutée aux autres revenus de la Société. Lorsque les pertes nettes d'une participation comptabilisée comme un placement dépassent sa valeur comptable, le solde de la valeur de la participation est ramené à néant et les autres pertes ne sont pas comptabilisées, à moins que la Société ne s'engage à fournir une aide financière à l'entité détenue.

Les placements sont soumis à des tests de dépréciation s'il survient des événements ou des changements qui indiquent une perte de valeur. S'il s'avère que la perte de valeur est durable, la valeur du placement sera consignée pour comptabiliser cette perte.

L. CHARGES ET OBLIGATIONS ASSOCIÉES AUX RÉGIMES DE RETRAITE

La Société souscrit à des régimes de retraite à prestations déterminées qui offrent diverses prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen en fin de carrière.

La charge au titre de prestations de retraite acquises par les employés est déterminée selon la méthode actuarielle de répartition au prorata des années de service et tient compte des meilleures hypothèses de la direction concernant notamment le rendement prévu à long terme de l'actif des régimes, la croissance des salaires, l'inflation, l'âge de retraite des employés et le taux de mortalité des participants.

La charge de retraite comprend le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, l'intérêt débiteur sur l'obligation au titre des prestations constituées, le rendement prévu de la valeur actuarielle de l'actif des régimes, l'amortissement de l'actif transitoire, l'amortissement des gains et pertes actuariels nets et l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés. La valeur marchande de l'actif des régimes est utilisée pour le calcul du rendement prévu. La méthode utilisée pour déterminer la valeur marchande consiste à prendre les gains et pertes en capital réalisés et non réalisés pour un exercice donné et à les répartir de façon uniforme sur l'exercice en question et à faire de même pour les trois exercices subséquents.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer l'obligation au titre des prestations constituées est fondé sur le taux d'intérêt inhérent au montant pour lequel l'obligation pourrait être réglée.

Les gains et pertes actuariels sur l'actif des régimes résultent de l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu de l'actif des régimes pour une période donnée. Les gains et pertes actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées sont causés par les écarts entre les résultats et les prévisions, ainsi que par les modifications des hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de l'obligation au titre des prestations. Les gains et pertes actuariels accumulés nets sont amortis sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs. La durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs qui participent aux régimes de retraite varie de 6,5 à 13,5 ans (de 9,0 à 13,5 ans en 2006).

Le 1^{er} avril 2000, la Société a adopté la nouvelle norme comptable relative aux avantages sociaux futurs, selon la méthode de comptabilisation prospective. La Société amortit l'actif transitoire selon la méthode linéaire sur une durée de 13,5 ans, soit la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs qui devaient toucher des prestations de retraite au 1^{er} avril 2000.

Les coûts des services passés découlant de modifications apportées aux régimes sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs à la date des modifications.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

M. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS AUTRES QUE LES RÉGIMES DE RETRAITE

La Société fournit à ses employés d'autres avantages sociaux futurs tels que les indemnités de départ, le maintien des avantages sociaux en cas d'invalidité de longue durée, les primes d'assurance vie après la retraite et l'indemnisation des accidents du travail.

Le coût de ces avantages sociaux est calculé selon la méthode actuarielle de répartition au prorata des années de service et tient compte des meilleures hypothèses de la direction concernant notamment la croissance des salaires, l'inflation, l'âge de la retraite des employés, le taux de mortalité des participants et les coûts prévus des soins de santé.

Dans le cas des indemnités de départ et de l'assurance vie après la retraite, l'obligation transitoire et les gains ou pertes actuariels nets sont amortis sur la durée moyenne résiduelle d'activité du groupe d'employés. L'obligation transitoire et les gains ou pertes actuariels nets liés au maintien des avantages sociaux en cas d'invalidité de longue durée et à l'indemnisation des accidents de travail sont amortis sur la durée restante moyenne prévue des paiements. La période d'amortissement utilisée pour ces régimes varie entre 8,0 et 15,7 ans (de 7,6 à 13,5 ans en 2006).

Puisque le passif de ces éléments sera financé principalement par des crédits alloués par le gouvernement du Canada dans le futur, il n'a aucun effet sur les résultats d'exploitation nets de la Société pour l'exercice, établis en fonction du financement public.

N. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La Société applique la méthode de l'actif et du passif fiscal dans la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. Les actifs et passifs d'impôts futurs sont constatés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable selon les états financiers consolidés des actifs et passifs existants et leur valeur fiscale. Les actifs et passifs d'impôts futurs sont calculés par l'application des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel les écarts temporaires devraient se réaliser ou être réglés. Si la réalisation des actifs d'impôts futurs est jugée plus improbable que probable, une provision pour moins-value est constatée.

O. CONSTATATION DES REVENUS

(I) PUBLICITÉ ET VENTES D'ÉMISSIONS

Les revenus provenant de la vente de temps d'antenne publicitaire sont constatés après que la publicité a été diffusée. Les revenus provenant de la vente d'émissions à des radiodiffuseurs extérieurs par les chaînes principales sont constatés lorsque la vente des biens ou la prestation des services est terminée.

(II) SERVICES SPÉCIALISÉS

Les revenus tirés des services spécialisés englobent les revenus provenant de la vente de temps d'antenne publicitaire et de la vente d'émissions à des radiodiffuseurs extérieurs par les chaînes spécialisées, ainsi que les revenus d'abonnement. Les revenus provenant de la vente de temps d'antenne publicitaire sont constatés après que la publicité a été diffusée. Les revenus provenant des ventes d'émissions et des abonnements sont constatés lorsque la vente des biens ou la prestation des services est terminée.

(III) AUTRES REVENUS

Les autres revenus comprennent notamment les revenus découlant des locations d'espaces, d'installations et de services, des activités à titre de diffuseur-hôte, de la vente des productions publicitaires ainsi que les gains et pertes provenant de l'aliénation d'immobilisations corporelles. Ces revenus sont constatés lorsque la vente des biens ou la prestation des services est terminée.

(IV) REVENU DE FINANCEMENT

Ce poste inclut les revenus d'intérêts des comptes bancaires, des placements à court terme, des investissements dans des contrats de location-vente et des effets à recevoir. Les intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

P. COÛTS DES SERVICES DE LA TÉLÉVISION ET DE LA RADIO

Les coûts des services de la Télévision et de la Radio comprennent tous les coûts liés à la production des émissions, y compris les dépenses directes, les frais administratifs et des services, ainsi que le coût des activités liées à la main-d'œuvre technique et aux installations. Une partie des coûts du soutien opérationnel assuré par des services comme les Ressources humaines, Finances et Administration, la Gestion des immeubles, et les autres services partagés sont également inclus. Les coûts des services de la Télévision et de la Radio comprennent aussi les activités des services liés à la programmation comme Ventes et Marketing et Communications.

Q. INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

La préparation des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les revenus et les dépenses déclarés pendant l'exercice visé. Les passifs liés au personnel, la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles et des stocks d'émissions, de même que le passif éventuel sont les éléments les plus importants faisant l'objet d'estimations. Les chiffres réels pourraient différer de façon importante de ces estimations.

R. MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

En janvier 2005, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié les trois normes comptables suivantes, auxquelles la Société sera assujettie en 2007–2008 :

Chapitre 3855 : Instruments financiers – comptabilisation et évaluation – Cette norme énonce les critères de comptabilisation, de décomptabilisation, d'évaluation et de classement des instruments financiers. La Société devra classer ses actifs financiers dans l'une ou l'autre des catégories suivantes : actifs financiers détenus à des fins de négociation, placements détenus jusqu'à l'échéance, actifs financiers disponibles à la vente, ou prêts et créances. Les passifs financiers devront être classés comme étant détenus à des fins de transaction ou comme autres passifs. Le traitement comptable des actifs variera selon leur catégorie. Au départ, tous les instruments financiers doivent être comptabilisés à la juste valeur dans le *bilan consolidé*. Subséquemment à la comptabilisation initiale, les instruments financiers détenus à des fins de négociation ou ceux qui sont disponibles à la vente continueront d'être évalués à leur juste valeur, alors que les placements détenus jusqu'à l'échéance, les prêts et créances, et les autres passifs doivent être évalués au coût après amortissement, selon la méthode du taux effectif. La variation de la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de négociation sera comptabilisée dans l'*état consolidé des résultats et des bénéfices non répartis (déficit)*, alors que celle des actifs disponibles à la vente sera comptabilisée au poste *autres éléments du résultat étendu* jusqu'à ce que l'actif financier soit aliéné ou que la variation de valeur devienne permanente. Le résultat étendu comprendra ainsi les résultats nets consolidés de la Société et les autres éléments du résultat étendu. Les *autres éléments cumulés du résultat étendu* seront présentés distinctement dans le *bilan consolidé* comme un nouvel élément du fonds effectif.

Chapitre 3865 : Couvertures – Les dérivés seront classés dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de négociation, à moins qu'ils ne soient désignés comme des instruments de couverture. Tous les dérivés, y compris les dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés avec le contrat hôte, seront évalués à leur juste valeur. Dans le cas d'un dérivé désigné comme couverture du risque de variation de la juste valeur d'un élément d'actif ou de passif, la variation de sa juste valeur sera constatée dans les résultats nets et compensée par la variation de la juste valeur de l'élément d'actif ou de passif couvert. Dans le cas d'un dérivé qui couvre le risque de variation des flux de trésorerie, la partie efficace des changements dans sa juste valeur sera initialement présentée dans la nouvelle catégorie *autres éléments du résultat étendu*, et reclassée ultérieurement dans les résultats nets des périodes au cours desquelles la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert a eu un effet.

Chapitre 1530 : Résultat étendu – Cette norme exige que certains gains et certaines pertes, qui autrement seraient constatés dans les résultats nets, soient présentés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce qu'ils puissent être comptabilisés à juste titre dans les résultats nets. La Société sera peut-être tenue de présenter un nouvel état financier intitulé *état du résultat étendu* pour constater ces sommes jusqu'à leur réalisation.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

R. MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES (SUITE)

La Société analyse actuellement les répercussions qu'auront ces normes sur la présentation de son information financière, notamment les actifs et passifs devant être classés et la justification du classement effectué à compter du 1^{er} avril 2007. En conséquence, la valeur comptable des actifs et passifs financiers touchés sera rajustée en conformité avec les nouvelles normes et tous les rajustements seront constatés comme un ajustement au solde du fonds effectif au 1^{er} avril 2007, sauf si un actif financier donné est classé comme disponible à la vente ou dans le cas d'un instrument dérivé assurant une couverture efficace des flux de trésorerie. Dans le cas des actifs disponibles à la vente, l'ajustement sera inclus dans le solde d'ouverture d'un poste distinct des *autres éléments cumulés du résultat étendu* à compter du 1^{er} avril 2007. Dans le cas des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture efficace des flux de trésorerie, la partie efficace de leur juste valeur initiale au 1^{er} avril 2007 sera également comptabilisée comme *autres éléments cumulés du résultat étendu*.

L'ICCA a publié de nouvelles normes, soit Instruments financiers – informations à fournir (chapitre 3862) et Instruments financiers – présentation (chapitre 3863). Ces normes doivent être mises en œuvre pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2008, mais leur adoption anticipée est autorisée. La Société étudie actuellement les incidences de ces nouvelles normes et suivra les règles énoncées au chapitre 3861, Instruments financiers – informations à fournir et présentation jusqu'à la mise en application des deux nouvelles normes.

3. PLACEMENTS À COURT TERME

Le taux de rendement moyen à échéance du portefeuille de placements à court terme détenu par la Société au 31 mars 2007 est de 4,22 pour cent (3,18 pour cent en 2006). L'échéance moyenne des placements est de 299 jours (158 jours en 2006).

La Société effectue des placements sur le marché monétaire et dans des titres à court terme. Elle n'acquiert que des titres garantis en totalité par le gouvernement du Canada.

4. STOCKS

	2007	2006
	(MILLIERS DE DOLLARS)	
Stocks d'émissions	133 903	141 505
Autres stocks	2 247	4 079
	136 150	145 584

5. INVESTISSEMENT NET DANS DES CONTRATS DE LOCATION-VENTE

L'investissement net de la Société dans des contrats de location-vente comprend les éléments suivants :

	(MILLIERS DE DOLLARS)
Total des paiements de location minimaux à recevoir	124 104
Revenus non gagnés	(58 168)
	65 936
Tranche à court terme	(1 863)
TRANCHE À LONG TERME	64 073

5. INVESTISSEMENT NET DANS DES CONTRATS DE LOCATION-VENTE (SUITE)

Paiements de location minimaux futurs à recevoir en vertu des contrats de location-vente :

2008	6 050
2009	6 050
2010	6 050
2011	6 050
2012	6 050
2013 à 2027	93 854
TOTAL DES PAIEMENTS DE LOCATION MINIMAUX FUTURS À RECEVOIR	124 104

Ces contrats de location-vente portent un taux d'intérêt annuel fixe de 7,15 pour cent. Les intérêts tirés des contrats de location-vente s'élèvent à 4,7 millions de dollars en 2007 (4,8 millions en 2006).

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2007	2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
	(MILLIERS DE DOLLARS)			
Terrains	21 129	-	21 129	21 727
Immeubles	893 775	(454 592)	439 183	459 089
Équipement technique	1 322 863	(963 768)	359 095	321 308
Ordinateurs, matériel de bureau et mobilier	171 715	(106 887)	64 828	46 000
Véhicules	47 345	(34 786)	12 559	13 817
Améliorations locatives	44 588	(12 328)	32 260	34 273
Projets d'immobilisations en cours	80 294	-	80 294	75 435
	2 581 709	(1 572 361)	1 009 348	971 649¹

¹ Le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles s'élevaient respectivement à 2 512,0 millions et à 1 540,3 millions de dollars au 31 mars 2006.

7. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

A. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE – COURT TERME

Dans le cadre d'un projet de consolidation réalisé à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), la Société a mis sur le marché un immeuble et un terrain situés dans cette ville. La vente de ces biens entre en vigueur en mai 2007. Ces actifs sont comptabilisés comme des biens destinés à la vente à leur juste valeur estimative de 0,8 million de dollars, soit l'équivalent du prix d'achat offert. Par conséquent, une réduction de valeur de 0,8 million de dollars a été inscrite, car la valeur comptable des biens vendus dépassait leur valeur marchande. La moins-value est incluse dans les dépenses d'exploitation.

B. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE – LONG TERME

Dans le cadre d'un projet de réaménagement réalisé à Vancouver, la Société a mis sur le marché la parcelle de terrain excédentaire comprise dans sa propriété vancouveroise. La vente devrait avoir lieu en 2007-2008. Le gain de cession prévu s'élève à quelque 33,5 millions de dollars.

8. CRÉANCES À LONG TERME

A. EFFETS À RECEVOIR

La Société dispose de deux effets à recevoir à long terme par suite de la vente de terrains. Ces effets portent un taux d'intérêt annuel fixe de 7,15 pour cent. Le revenu d'intérêts de ces effets à recevoir se chiffre à 4,3 millions de dollars en 2007 (4,3 millions de dollars en 2006).

Les versements minimaux futurs à recevoir selon les conditions des effets s'établissent comme suit :

	(MILLIERS DE DOLLARS)
2008	5 567
2009	5 567
2010	5 567
2011	5 567
2012	5 567
2013 à 2027	84 440
TOTAL DES VERSEMENTS MINIMAUX FUTURS À RECEVOIR	112 275
Moins : Intérêts implicites	(52 068)
EFFETS À RECEVOIR	60 207
Moins : Tranche à court terme (incluse dans les créances)	(1 746)
EFFETS À RECEVOIR À LONG TERME	58 461

B. AVANCES DE SALAIRE – MODIFICATION DU CALENDRIER DE LA PAIE

La mise en œuvre d'un nouveau système de paie pendant l'exercice 1998-1999 a entraîné une modification du calendrier de la paie de la Société. Pour se conformer à ce nouveau calendrier sans compromettre le versement de la paie à la quinzaine aux employés, la Société a remis à ces derniers une avance de salaire qu'elle récupérera à la cessation d'emploi. Ces avances s'élèvent à 11,3 millions de dollars en 2007 (12,2 millions en 2006). La Société possède d'autres créances à long terme d'un montant de 0,6 million de dollars.

9. PLACEMENTS À LONG TERME

	2007			2006		
	Influence notable	Autres	Total	Influence notable	Autres	Total
	(MILLIERS DE DOLLARS)					
ARTV – participation de 37%	3 661	-	3 661	3 753	-	3 753
The Documentary Channel – participation de 29% ¹	-	-	-	-	-	-
Placements de portefeuille	-	17	17	-	17	17
	3 661	17	3 678	3 753	17	3 770
Sirius Canada Inc.	(13 417) ²⁻³	12 000 ⁴	(1 417)	(6 846)	7 000	154
TOTAL	(9 756)	12 017	2 261	(3 093)	7 017	3 924

1 La Société n'a pas inscrit une partie des pertes de The Documentary Channel, puisqu'elle n'assume aucun risque financier s'y rapportant.

2 La Société a investi 25,05 \$ dans des actions de catégorie A, ce qui représente une participation de 25,05 pour cent. Ces actions ouvrent droit à des dividendes représentant le même montant par action.

3 La Société s'est engagée à investir 1,4 million de dollars supplémentaires dans des actions de catégorie C sans toutefois s'engager à assumer un risque financier accru. La portion de la perte non constatée s'élève à 5,2 millions de dollars.

4 La Société a investi 12 millions de dollars dans des actions de catégorie C qui ouvrent droit à un dividende cumulatif préférentiel de huit pour cent par an sur le prix de rachat. Ces actions peuvent être rachetées en tout temps par Sirius Canada Inc.

10. RÉGIMES DE RETRAITE ET PASSIFS LIÉS AU PERSONNEL

Les passifs liés au personnel s'établissent comme suit :

	2007	2006	2007	2006
	Court terme		Long terme	
	(MILLIERS DE DOLLARS)			
Obligation au titre des prestations constituées (NOTE A)	-	-	164 551	154 836
Avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite (NOTE A)	-	-	150 170	143 140
Indemnités de vacances	58 545	56 634	-	-
Réduction des effectifs (NOTE B)	21 269	23 536	-	-
Passifs liés aux salaires	82 767	87 077	240	254
	162 581	167 247	314 961	298 230

A. RÉGIMES DE RETRAITE DE CBC | RADIO-CANADA ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Société souscrit à un régime de retraite contributif à prestations déterminées, le Régime de retraite de CBC | Radio-Canada, pour la presque totalité des membres de son personnel. Les prestations de retraite sont en fonction de la durée des services validables et de la moyenne du salaire admissible des cinq meilleures années consécutives au cours des dix dernières années de service. Les employés sont tenus de verser une cotisation équivalant à un pourcentage de leur salaire admissible, la Société fournissant le reste du financement, au besoin, en fonction des évaluations actuarielles. La Société souscrit aussi à des régimes de retraite sans capitalisation et non contributifs à prestations déterminées. Tous les régimes sont soumis à des évaluations actuarielles qui sont faites au moins tous les trois ans (dernière évaluation en décembre 2006 et prochaine évaluation en décembre 2009).

La Société offre également à ses employés des avantages sociaux futurs comme des indemnités de cessation d'emploi, le maintien des avantages sociaux pour les employés en invalidité de longue durée, une assurance vie pour les employés qui sont à la retraite et une indemnisation pour les accidents du travail. Les dernières évaluations actuarielles du programme d'indemnités de cessation d'emploi et du régime d'assurance vie pour les retraités ont été faites en mars 2006 et décembre 2005 respectivement.

L'actif des régimes de retraite et l'obligation au titre des prestations constituées sont évalués au 31 mars.

	2007	2006
HYPOTHÈSES – TAUX ANNUELS		
Taux de rendement prévu à long terme de l'actif des régimes	6,50 %	6,75 %
Taux d'actualisation, début de l'exercice	5,00 %	5,00 %
Taux d'actualisation, fin de l'exercice	5,00 %	5,00 %
Taux de croissance de la rémunération à long terme, excluant les primes au mérite et les promotions	3,25 %	3,45 %
Évolution du coût des soins de santé	8,5 % pour 5 ans; 4,5 % par après	8,5 % pour 5 ans; 4,5 % par après
Indexation des prestations en cours de versement	2,5 %	2,7 %

	2007	2006
	(MILLIERS DE DOLLARS)	
MONTANTS ANNUELS		
Cotisations salariales – régimes de retraite	44 305	36 689
Prestations versées au cours de l'exercice – régimes de retraite	193 958	181 649
Prestations versées au cours de l'exercice – autres avantages sociaux futurs	12 240	12 007

10. RÉGIMES DE RETRAITE ET PASSIFS LIÉS AU PERSONNEL (SUITE)

A. RÉGIMES DE RETRAITE DE CBC|RADIO-CANADA
ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

	2007		2006	
	Régimes de retraite CBC Radio-Canada	Autres avantages sociaux futurs	Régimes de retraite CBC Radio-Canada	Autres avantages sociaux futurs
	(MILLIERS DE DOLLARS)			
Juste valeur de l'actif des régimes, fin de l'exercice	4 380 208	-	4 154 560	-
Obligation au titre des prestations/indemnités constituées, fin de l'exercice	(4 257 997)	(163 496)	(4 138 509)	(161 626)
SURPLUS (DÉFICIT), FIN DE L'EXERCICE	122 211	(163 496)	16 051	(161 626)
Coût des prestations au titre des services passés non amorti	63 285	(3 768)	71 978	(4 187)
Pertes actuarielles nettes non amorties (gains actuariels nets non amortis)	255 221	(1 049)	455 400	933
Passif (actif) transitoire non amorti	(605 268)	18 143	(698 265)	21 740
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS/INDEMNITÉS CONSTITUÉES, FIN DE L'EXERCICE	(164 551)	(150 170)	(154 836)	(143 140)
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS/INDEMNITÉS CONSTITUÉES, DÉBUT DE L'EXERCICE	(154 836)	(143 140)	(97 321)	(133 007)
COÛTS AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS				
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	(78 800)	(7 337)	(82 185)	(8 314)
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations/indemnités constituées	(205 154)	(8 145)	(210 972)	(8 450)
Rendement prévu sur la valeur actuarielle de l'actif	241 071	-	236 162	-
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés	(9 597)	419	(9 597)	419
Amortissement de l'actif (du passif) transitoire	92 996	(3 597)	92 996	(3 607)
Amortissement des pertes actuarielles	(106 281)	(610)	(134 473)	(2 188)
COÛTS AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DE L'EXERCICE	(65 765)	(19 270)	(108 069)	(22 140)
Cotisations patronales aux régimes de retraite	54 798	-	49 638	-
Prestations des régimes sans capitalisation	1 252	12 240	916	12 007
TOTAL DES PAIEMENTS EN ESPÈCES	56 050	12 240	50 554	12 007
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS/INDEMNITÉS CONSTITUÉES, FIN DE L'EXERCICE	(164 551)	(150 170)	(154 836)	(143 140)

Au 31 mars 2007, l'obligation au titre des prestations constituées du Régime de retraite de CBC|Radio-Canada et des régimes de retraite sans capitalisation est respectivement de 4 204,1 millions de dollars (4 089,1 millions en 2006) et de 53,9 millions de dollars (49,4 millions en 2006).

10. RÉGIMES DE RETRAITE ET PASSIFS LIÉS AU PERSONNEL (SUITE)

A. RÉGIMES DE RETRAITE DE CBC|RADIO-CANADA ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

CATÉGORIE D'ACTIF	Pourcentage des actifs du Régime de retraite (fondé sur les justes valeurs)	
	2007	2006
Titres à revenu fixe	52 %	51 %
Actions canadiennes	13 %	15 %
Actions internationales	23 %	21 %
Placements stratégiques ¹	12 %	13 %
	100 %	100 %

¹ Les placements stratégiques comprennent les biens immobiliers, les placements privés, les fonds de couverture et les fonds de placements hypothécaires.

B. RÉDUCTION DES EFFECTIFS

En 2005–2006, la Société a annoncé qu'elle mettait un terme à ses activités de design au Centre de production de Toronto. Un certain nombre de départs d'employés consécutifs à cette annonce ont été reportés à 2007–2008. Le passif au titre des réductions des effectifs comprend en outre divers départs annoncés dans l'ensemble de la Société.

11. ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

Aux termes de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15, Consolidation des entités à détenteurs de droits variables, adoptée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, les entités à détenteurs de droits variables (EDDV) ne disposent pas de capitaux propres à risque suffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans le soutien financier subordonné d'autres parties, ou dans lesquelles les investisseurs ne sont pas considérés comme des détenteurs de participations financières conférant le contrôle. L'entreprise considérée comme le principal bénéficiaire, qui assume la majorité des pertes prévues d'une EDDV ou qui reçoit la majorité des rendements résiduels prévus, ou les deux, doit inclure les actifs, les passifs et les résultats de l'EDDV dans ses états financiers consolidés.

La Société est considérée être le principal bénéficiaire du Broadcast Centre Trust (le « Trust »). Le Trust, une fiducie caritative, loue, en vertu d'un bail à long terme passé avec la Société, le terrain sur lequel est érigé à Toronto le Centre canadien de radiodiffusion. Le loyer exigé pour la durée du bail s'élève à un dollar, que le Trust a versé le 1^{er} octobre 1988. En outre, le Trust donne à bail le Centre canadien de radiodiffusion, en vertu d'un sous-bail à long terme passé avec la Société. Pour financer la construction de l'immeuble, le Trust a émis, le 30 janvier 1997, des obligations à hauteur de 400 millions de dollars. Le loyer que doit verser la Société au Trust comprend le capital et les intérêts sur les obligations, tous les autres paiements sur les obligations ainsi que la totalité des charges d'exploitation et du passif du Trust.

La Société détient également des droits variables dans Sirius Canada Inc., également une EDDV, mais n'est pas considérée comme le principal bénéficiaire de cette entreprise. Les pertes maximales que la Société est susceptible de subir comprennent une mise de fonds de 12 millions de dollars et un engagement à investir 1,4 million de dollars supplémentaires; ainsi que des revenus de licences annuels de 2,1 millions de dollars. Ce placement est comptabilisé selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation pour les actions de catégorie A et selon la méthode de la valeur d'acquisition pour les actions de catégorie C (NOTE 9).

La participation que la Société détient dans The Documentary Channel peut également être considérée comme un intérêt variable dans une EDDV, mais la Société n'en est pas le premier bénéficiaire. Le risque maximal de pertes auquel la Société est exposée s'élève à 744 000 \$ en créances. Cette participation est comptabilisée au moyen de la méthode de la valeur de consolidation (NOTE 9).

12. DETTE OBLIGATAIRE

À la faveur de sa relation avec le Broadcast Centre Trust (NOTE 11), la Société offre en garantie de la dette obligataire les loyers qu'elle verse pour les locaux occupés par son personnel à Toronto. Le Broadcast Centre Trust a émis des obligations garanties à hauteur de 400 millions de dollars le 30 janvier 1997. Ces obligations portent intérêt au taux fixe de 7,53 pour cent par année; elles exigent des paiements semestriels du capital et des intérêts de 16 519 398 dollars, grâce auxquels les montants suivants de capital sont remboursés :

	(MILLIERS DE DOLLARS)
2008 (incluant des intérêts courus de 10,7 millions de dollars)	18 138
2009	7 964
2010	8 575
2011	9 233
2012	9 941
2013 à 2027	299 238
	353 089
Moins: La tranche de la dette échéant à moins d'un an	(18 138)
	334 951

La juste valeur des obligations (NOTE 22) s'établit approximativement à 449 millions de dollars (459 millions en 2006). Les intérêts débiteurs inclus dans les charges de l'exercice sont de 26,0 millions de dollars (26,6 millions en 2006).

13. FONDS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES REPORTÉ

	2007	2006
	(MILLIERS DE DOLLARS)	
SOLDE, DÉBUT DE L'EXERCICE	599 541	629 987
Crédit parlementaire pour dépenses en immobilisations corporelles (NOTE 18C)	135 730	87 510
Amortissement du fonds d'immobilisations corporelles reporté	(93 141)	(117 956)
SOLDE, FIN DE L'EXERCICE	642 130	599 541

14. BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (DÉFICIT)

Le déficit est constitué du passif contracté par la Société qui n'a pas encore été financé par les crédits parlementaires ou par des revenus d'autre provenance. Une large partie du déficit est constituée des avantages sociaux futurs qui ne seront financés que lorsque la Société versera les prestations correspondantes.

15. ENGAGEMENTS

A. ENGAGEMENTS LIÉS AUX ÉMISSIONS ET AUTRES

Au 31 mars 2007, le total des engagements s'établissait à 220,8 millions de dollars (277,5 millions en 2006), ce qui comprenait 150,7 millions (202,6 millions en 2006) pour les droits sur des émissions sportives, 54,1 millions (61,5 millions en 2006) pour les achats d'émissions, les droits sur films et les coproductions, et 16,0 millions (13,4 millions en 2006) pour des immobilisations corporelles. Les paiements au titre de ces contrats doivent être versés en majeure partie au cours des cinq prochains exercices.

B. CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION

Les contrats de location-exploitation comprennent principalement des locations immobilières, des locations pour la distribution réseau et des locations de matériel. Les paiements futurs à verser annuellement au titre des contrats de location-exploitation s'établissent au 31 mars 2007 comme suit :

	(MILLIERS DE DOLLARS)
2008	140 724
2009	82 219
2010	72 700
2011	68 536
2012	57 056
2013 à 2027	186 230
TOTAL DES PAIEMENTS FUTURS À VERSER	607 465

16. ÉVENTUALITÉS

Diverses réclamations ont été formulées ou des poursuites ont été intentées contre la Société et, dans certains cas, leurs auteurs demandent des dédommagements pécuniaires importants ou d'autres redressements qui pourraient entraîner des dépenses importantes. Bien des incertitudes entourent les litiges, et le résultat de chaque affaire est imprévisible. Les éléments de passif éventuel sont des obligations potentielles qui peuvent devenir réelles lorsqu'un ou plusieurs événements futurs se réalisent ou ne se réalisent pas. Selon la probabilité de survenance et de non-survenance de l'événement futur et une estimation raisonnable de la perte qui peut être calculée, une charge à payer estimative est établie et une dépense est inscrite.

De plus, dans une décision rendue le 23 juin 2006, le Conseil d'arbitrage du Code canadien du travail a accueilli le grief n° M-1490, portant sur l'application des résolutions adoptées par le Comité consultatif des avantages sociaux (CCAS) prévoyant le versement d'une partie de l'excédent de la Caisse de retraite constaté en 2000 aux employés affiliés au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). L'arbitre n'a pas encore rendu sa décision quant au redressement découlant de ce jugement. CBC | Radio-Canada a déposé une requête en révision judiciaire de la sentence arbitrale; la décision de la cour est attendue en 2007. Comme il nous est impossible de prévoir l'issue de ce différend et ses conséquences, aucune provision n'a été constituée. Toutefois, si jamais les tribunaux d'instances supérieures devaient confirmer la décision du Conseil d'arbitrage, le redressement imposé par l'arbitre pourrait avoir de lourdes répercussions sur la situation financière de la Société.

D'autres griefs en vue de l'application des résolutions adoptées par le CCAS au sujet de l'utilisation de l'excédent de la Caisse de retraite constaté au 31 décembre 1999 sont en instance. Aucune décision n'a par ailleurs été rendue dans ces litiges. La Société ne peut prévoir le dénouement de ces affaires, ni en évaluer raisonnablement l'incidence. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée, et la situation sera réévaluée à la lumière des décisions en instance.

Un recours collectif a également été déposé par des pensionnés, qui exigent une quote-part de l'excédent de la Caisse de retraite au 31 décembre 2002. La cause est en instance devant les tribunaux ontariens et le recours a été autorisé. Il est impossible de prévoir le dénouement de cette affaire ni d'en évaluer raisonnablement l'incidence. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée, et la situation sera réévaluée à la lumière des décisions en instance.

17. SERVICES SPÉCIALISÉS

La Société exploite CBC Newsworld, le Réseau de l'information de Radio-Canada (RDI), Galaxie et CBC Country Canada en vertu de conditions de licence qui exigent que la Société rende compte des revenus et des dépenses différentiels de ces entreprises. Les revenus d'abonnement provenant des services spécialisés sont assujettis aux tarifs d'abonnement établis par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

	2007				2006			
	Revenus	Dépenses	Remboursements au service principal ¹	Net	Revenus	Dépenses	Remboursements au service principal ¹	Net
	(MILLIERS DE DOLLARS)							
CBC Newsworld ²	78 432	(71 760)	(2 406)	4 266	76 139	(72 982)	(3 262)	(105)
RDI ²	46 516	(44 154)	(2 067)	295	44 907	(44 000)	(1 591)	(684)
Galaxie	21 838	(7 702)	(364)	13 772	20 235	(6 717)	(64)	13 454
CBC Country Canada	3 321	(3 085)	-	236	2 984	(2 649)	-	335
	150 107	(126 701)	(4 837)	18 569	144 265	(126 348)	(4 917)	13 000

¹ La Société finance ses dépenses en immobilisations corporelles pour l'achat de matériel servant au lancement, à l'exploitation ou à l'expansion des services spécialisés au moyen de ses crédits parlementaires d'immobilisations corporelles, et un plan a été approuvé par la direction pour le remboursement de ces dépenses au moyen des revenus des services spécialisés. Ces remboursements sont effectués par des prélèvements sur les excédents des revenus sur les dépenses cumulés.

² CBC Newsworld et le RDI ont utilisé les excédents des revenus sur les dépenses cumulés des exercices antérieurs pour financer les activités de l'exercice 2006.

18. CRÉDITS PARLEMENTAIRES

A. CRÉDITS PARLEMENTAIRES APPROUVÉS ET REÇUS

Voici une ventilation des crédits parlementaires approuvés et des sommes reçues par la Société pendant l'exercice :

	2007	2006
	(MILLIERS DE DOLLARS)	
FONDS D'EXPLOITATION		
Financement annuel approuvé	948 054	946 231
Financement additionnel ponctuel pour renforcer la programmation (NOTE 18D)	60 000	60 000
Virement au fonds d'immobilisations corporelles – Budget supplémentaire des dépenses A ¹	(33 730)	-
Somme gelée reportée aux exercices futurs	-	(20 000)
Somme gelée utilisée	-	20 000
FONDS D'EXPLOITATION REÇUS	974 324	1 006 231
FONDS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Financement annuel approuvé	92 000	91 510
Virement du fonds d'exploitation – Budget supplémentaire des dépenses A ¹	33 730	-
Somme gelée reportée aux exercices futurs	-	(10 000)
Somme gelée utilisée	10 000	6 000
FONDS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES REÇUS	135 730	87 510
FONDS DE ROULEMENT	4 000	4 000

¹ Lorsque des changements importants se produisent dans les besoins de l'exercice courant, des sommes sont virées d'un crédit à l'autre ou reportées d'un exercice à un autre en vertu des lois de crédits approuvées par le Parlement.

18. CRÉDITS PARLEMENTAIRES (SUITE)

B. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION NETS EN FONCTION DU FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL

La Société reçoit une partie importante de son financement sous forme de crédits parlementaires, lesquels sont fondés essentiellement sur ses besoins de trésorerie. Des dépenses comptabilisées dans l'état consolidé des résultats et des bénéfices non répartis (déficit) d'un exercice donné peuvent être financées au moyen de crédits parlementaires au cours d'exercices différents. C'est pourquoi les résultats d'exploitation nets de la Société pour l'exercice en fonction du financement public diffèrent de ceux établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les écarts sont décrits ci-dessous :

	2007	2006
	(MILLIERS DE DOLLARS)	
RÉSULTATS NETS DE L'EXERCICE	(69 229)	(44 187)
ÉLÉMENTS NE CONTRIBUANT PAS AU FONDS D'EXPLOITATION		
Amortissement du fonds d'immobilisations corporelles reporté	(93 141)	(117 956)
Perte (gain) sur l'aliénation des immobilisations corporelles	(21)	434
Autres	4 468	177
	(88 694)	(117 345)
ÉLÉMENTS NE NÉCESSITANT PAS D'APPORT DU FONDS D'EXPLOITATION		
Amortissement des immobilisations corporelles	99 395	123 841
Régimes de retraite de CBC Radio-Canada et autres avantages sociaux futurs	16 745	67 648
Perte sur les placements dans des entités sous influence notable	6 663	7 109
Coûts des stocks d'émissions	4 547	(8 301)
Indemnités de vacances	2 602	(253)
Autres	(4 279)	(567)
	125 673	189 477
RÉSULTATS D'EXPLOITATION NETS EN FONCTION DU FINANCEMENT PUBLIC	(32 250)	27 945
Moins : Intérêts provenant du produit de l'aliénation de coentreprises	-	(890)
Plus : Affectation du produit de la vente d'une coentreprise obtenu au cours d'un exercice antérieur	18 832	546
RÉSULTATS D'EXPLOITATION NETS EN FONCTION DU FINANCEMENT PUBLIC	(13 418)	27 601
EXCÉDENT DU FINANCEMENT PUBLIC, DÉBUT DE L'EXERCICE	59 634	32 033
EXCÉDENT DU FINANCEMENT PUBLIC, FIN DE L'EXERCICE	46 216	59 634

18. CRÉDITS PARLEMENTAIRES (SUITE)

C. RÉSULTATS NETS POUR LE FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'acquisition d'immobilisations corporelles est financée par des crédits parlementaires et par la contrepartie de la vente ou de l'aliénation de telles immobilisations. Certains éléments considérés comme des ajouts aux immobilisations corporelles et des contreparties des immobilisations corporelles d'un exercice selon les principes comptables généralement reconnus du Canada peuvent être financés ou comptabilisés en fonction du financement public au cours d'exercices différents. Ces écarts sont décrits ci-dessous :

	2007	2006
	(MILLIERS DE DOLLARS)	
Fonds d'immobilisations corporelles reçus (NOTE 18A)	135 730	87 510
Recouvrement du capital des créances à long terme	1 300	1 575
Recouvrement du capital provenant de l'investissement net dans des contrats de location-vente	1 378	1 285
Contreparties de l'aliénation des immobilisations corporelles et autres	2 596	1 848
TOTAL DU FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES POUR L'EXERCICE	141 004	92 218
Acquisition d'immobilisations corporelles	(138 720)	(116 067)
Portion du capital des paiements de la dette obligataire	(6 870)	(6 378)
DÉFICIT DU FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (AVANT LES CONTREPARTIES AFFECTANT LE FONDS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES)	(4 586)	(30 227)
Plus : Contreparties affectant le fonds des immobilisations corporelles	-	196
DÉFICIT DU FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES POUR L'EXERCICE (DÉFICIT) EXCÉDENT DU FINANCEMENT PUBLIC DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, DÉBUT DE L'EXERCICE	(4 586)	(30 031)
DÉFICIT DU FINANCEMENT PUBLIC DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, FIN DE L'EXERCICE¹⁻²	(24 430)	(19 844)

1 Le budget des immobilisations corporelles de 2006–2007 comprenait une contrepartie de 34 millions de dollars découlant de la vente d'une parcelle de terrain à Vancouver. La vente ne s'est pas concrétisée comme prévu, ce qui a donné lieu à un déficit du financement public des immobilisations corporelles à la fin de l'exercice. La vente devrait se conclure au cours de l'exercice 2007–2008, ce qui aura pour effet de résorber le déficit cumulé à ce poste.

2 Les virements entre le financement de l'exploitation et le financement des immobilisations corporelles sont autorisés dans le Budget supplémentaire des dépenses B de l'exercice auquel ils se rapportent. Compte tenu de la dissolution du Parlement le 29 novembre 2005 à l'occasion du déclenchement d'élections générales, il a été impossible d'effectuer des virements totalisant 31,1 millions de dollars au cours de l'exercice 2005–2006.

D. FINANCEMENT PONCTUEL ADDITIONNEL POUR RENFORCER LA PROGRAMMATION

En avril 2006, le gouvernement du Canada a de nouveau approuvé un financement ponctuel additionnel de 60 millions de dollars pour la Société pour 2006–2007 (une enveloppe de 60 millions de dollars avait été approuvée en 2005–2006). Les diverses composantes médias de la Société utilisent ces fonds en particulier pour renforcer la programmation.

19. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES ET IMPÔT DES GRANDES SOCIÉTÉS

En tant que société d'État visée par la partie LXXI du Règlement de l'impôt sur le revenu, la Société est assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), mais pas aux impôts provinciaux sur les bénéfices pour ses propres activités. Le recouvrement (ou la provision) d'impôt sur les bénéfices et d'impôt des grandes sociétés comprend :

	2007	2006
	(MILLIERS DE DOLLARS)	
Recouvrement (provision) d'impôt exigible	26	(272)
Impôts futurs	-	-
	26	(272)

Le recouvrement (ou la provision) d'impôt sur les bénéfices et d'impôt des grandes sociétés diffère du montant qui serait obtenu si on appliquait aux résultats nets le taux d'imposition des sociétés prévu par la loi fédérale, qui est de 32,52 pour cent aux résultats nets avant impôt. Cet écart s'explique ainsi :

	2007	2006
	(MILLIERS DE DOLLARS)	
Recouvrement d'impôt au taux d'imposition des sociétés prévu par la loi fédérale	22 522	14 281
Augmentation (diminution) en raison des éléments suivants :		
Partie non déductible des pertes en capital	(1 151)	(1 025)
Autres montants nets	(6 885)	(423)
Ajustement résultant des changements de taux d'imposition instaurés	(8 715)	-
Variation de la provision pour moins-value	(5 771)	(12 833)
Recouvrement (provision) d'impôt des grandes sociétés	26	(272)
	26	(272)

L'incidence fiscale de l'écart temporaire susceptible de toucher une grande proportion des éléments d'actif et de passif d'impôts futurs au 31 mars 2007 et 2006 est présentée ci-après :

	2007	2006
	(MILLIERS DE DOLLARS)	
Actifs d'impôts futurs		
Charges à payer	6 937	6 010
Actifs des régimes de retraite	47 720	50 353
Passifs liés au personnel	43 619	46 632
Report de pertes prospectif	10 227	6 995
Placements à long terme	2 005	1 163
	110 508	111 153
Moins : Provision pour moins-value	(71 976)	(66 205)
	38 532	44 948
Passifs d'impôts futurs		
Stocks d'émissions	686	1 499
Investissement net dans des contrats de location-vente	16 185	18 513
Immobilisations corporelles	19 845	21 248
Effets à recevoir	1 816	3 688
	38 532	44 948
Actifs (passifs) d'impôts futurs nets	-	-

Au 31 mars 2007, la Société avait, à des fins fiscales, un report de pertes prospectif de 35,2 millions de dollars (21,5 millions en 2006) qui venaient à échéance comme suit : 5,4 millions en 2015, 29,8 millions en 2027.

20. VARIATION NETTE DES SOLDES DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

	2007	2006
	(MILLIERS DE DOLLARS)	
PROVENANCE (UTILISATION) DES FLUX DE TRÉSORERIE		
Placements à court terme	63 660	(10 864)
Créances ¹	42 204	(53 005)
Stocks ²	7 312	(19 302)
Frais payés d'avance	(11 192)	(495)
Investissement net dans des contrats de location-vente ³	8	7
Actifs destinés à la vente	(765)	-
Créditeurs et charges à payer	515	31 463
Revenus reportés	5 440	(1 855)
Passifs liés au personnel ⁴	(7 268)	(7 312)
Dettes obligataires ⁵	(155)	(186)
	99 759	(61 549)

1 Excluant des effets à recevoir sur le produit de la vente des terrains, totalisant (0,1) million de dollars (0,3 million en 2006).

2 Incluant l'amortissement des immobilisations corporelles en 2007, totalisant (2,1) millions de dollars (1,3 million en 2006).

3 Excluant le recouvrement du capital, totalisant 0,1 million de dollars (0,09 million en 2006).

4 Excluant des éléments hors trésorerie totalisant 2,6 millions de dollars ((0,4) million en 2006).

5 Excluant le remboursement de la dette obligataire, totalisant 0,5 million de dollars (0,5 million en 2006).

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée, en propriété commune, aux ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien et à des entreprises privées sous influence notable (NOTE 9). Dans le cadre de l'exploitation courante, elle conclut des opérations avec ces entités conformément à l'usage commercial habituel à tous les particuliers et à toutes les entreprises. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, laquelle est établie et acceptée par toutes les parties.

La Société a comptabilisé les montants ci-dessous pour les opérations entre apparentés, dans ses états financiers consolidés :

	Gouvernement	Entreprises privées
	(MILLIERS DE DOLLARS)	
Revenus	3 411	5 538
Créances	77	2 928
Dépenses	4 548	132
Créditeurs	109	1

Au cours de l'exercice, la Société a aussi reçu des crédits parlementaires tel qu'il est décrit à la note 18.

22. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs comptables de la trésorerie et équivalents de trésorerie, du découvert de banque, des placements à court terme, des créances, de la tranche à court terme de l'investissement net dans des contrats de location-vente, des créditeurs et charges à payer, ainsi que de l'intérêt couru sur la dette obligataire, avoisinent les justes valeurs de ces instruments, ceux-ci étant à court terme. Les justes valeurs de la tranche à long terme de l'investissement net dans des contrats de location-vente et de la portion à long terme des effets à recevoir, ainsi que de la dette obligataire sont indiquées ci-dessous.

Instrument	Juste valeur		Méthode
	2007	2006	
	(MILLIONS DE DOLLARS)		
Tranche à long terme de l'investissement net dans des contrats de location-vente	69,5	70,3	Évaluation en fonction d'un taux d'actualisation reposant sur les obligations à long terme du gouvernement.
Tranche à long terme des effets à recevoir	63,4	64,1	Évaluation en fonction d'un taux d'actualisation reposant sur les obligations à long terme du gouvernement.
Dette obligataire	449,1	459,0	Cours du marché pour des obligations du gouvernement canadien venant à échéance aux alentours du 1 ^{er} mai 2027 et ajusté en fonction d'un écart fondé sur la cote de crédit pour les obligations.

La Société se sert d'instruments financiers dérivés tels que des contrats à terme pour réduire le risque de pertes découlant de fluctuations défavorables du change. À la fin de l'exercice, la Société détenait des contrats de change à terme en cours d'une valeur de 42,6 millions de dollars (55,9 millions en 2006). Leur juste valeur, établie au moyen des cours de marché, s'établissait à 46,4 millions de dollars (60,2 millions en 2006) au 31 mars 2007. Ces contrats viendront à échéance dans moins d'un an.

23. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants de l'exercice 2006 ont été reclassés de façon à être conformes à la présentation du présent exercice.

BC1-2007
978-0-662-69940-8

Publication et
distribution :

Communications
institutionnelles
CBC | Radio-Canada
181, rue Queen
CP 3220 Succ. C
Ottawa (Ontario)
K1Y 1E4
613-288-6000
liaison@Radio-Canada.ca
CBC.Radio-Canada.ca

Design : Utopia
Communications